

LA NOTE ÉCONOMIQUE MENSUELLE

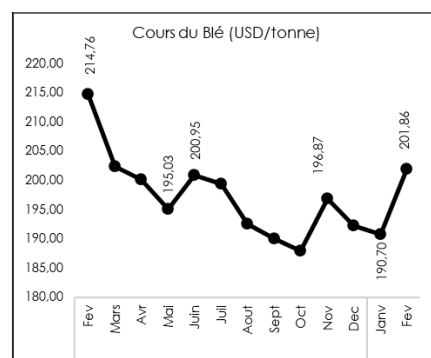
N° 007 FÉVRIER 2026

By  GECAM

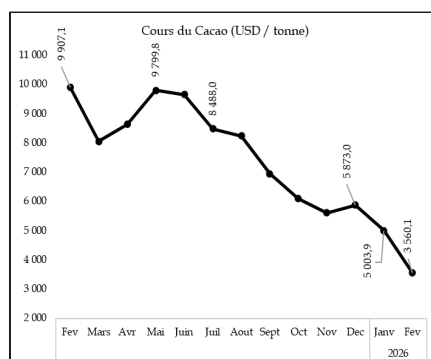
1. COURS DES PRINCIPALES MATIÈRES PREMIÈRES

Blé. Entre janvier et février 2026, le cours du blé a enregistré une progression 5,8%, passant de 190,86 \$ à 201,86 \$ par tonne. Cette légère augmentation faite suite à une baisse observée entre Septembre et décembre, et peut s'expliquer par l'amélioration des conditions climatiques dans les principales régions de culture, ainsi qu'une demande stable qui a continué de soutenir les prix.

Cependant, en glissement annuel, le cours du blé a perdu 6%, passant de 214,76 \$ à 201,86 \$. Cette tendance à la baisse résulte non seulement d'une augmentation des stocks à l'échelle mondiale, favorisé par des meilleures récoltes, mais aussi aux effets des tensions géopolitiques, notamment la guerre en Ukraine, qui influence toujours les perceptions de risque sur le marché.

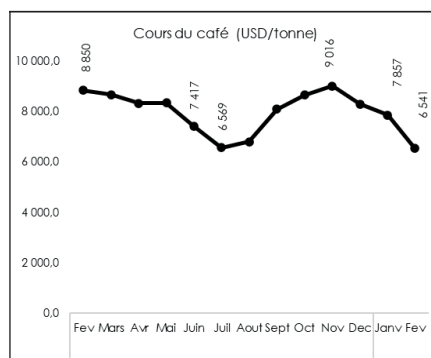


Cacao. Le cours du cacao affiche une tendance à la baisse depuis décembre 2025. Entre janvier et février 2026, le cours du cacao a subi une forte baisse, passant de 5 003,9 \$ à 3 560,1 \$ par tonne, soit une diminution de 29,1 %. En outre, en glissement annuel, le cours du cacao a chuté de 9 907,1 \$ à 3 560,1 \$, soit une baisse spectaculaire de 64 %. Cette baisse résulte d'une part de l'amélioration des conditions climatiques ayant permis une meilleure production dans les principaux pays producteurs (Côte d'Ivoire et Ghana), et d'autre part un recul de la demande industrielles (7% en Europe et 16% en Asie).

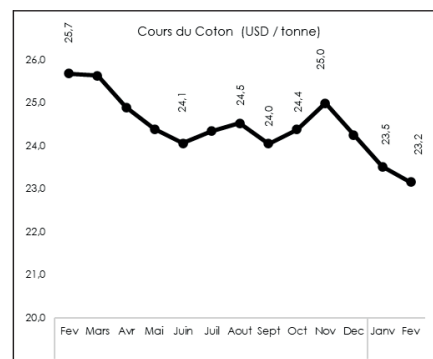


Café.

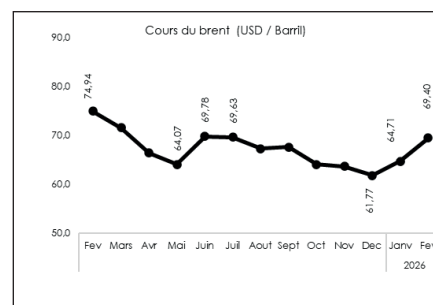
Le cours du café demeure sur la tendance baissière entamée depuis novembre 2025. Il perd 16,7% en février par rapport à janvier, passant en moyenne de 7 857 \$ à 6 541 \$ par tonne. Par rapport à la même période en 2025, le cours baisse de 26%. L'offre excédentaire est l'argument principal de cette dynamique.



Coton : Le cours est sur une tendance à la baisse aussi bien sur le court terme qu'en rythme annuel. Entre Janvier et Février 2026, le cours est passé de 23,5 \$ à 23,2 \$ par tonne, soit une baisse de 1,28 %. Sur une base annuelle, cette baisse s'élève à 6,07%, passant de 26\$ à 24,7\$ par tonne. La légère baisse mensuelle de 1,28 % est conjoncturelle et peu alarmante. En revanche, la baisse annuelle de 6,07 % reflète un problème structurel, en grande partie lié à une surproduction dans certains pays, comme l'Inde, ainsi qu'une demande mondiale stable qui ne parvient pas compenser l'excès d'offre, entraînant une pression sur les prix.



Pétrole : le cours du pétrole est sur une dynamique haussière depuis la fin de l'année 2025, conséquence de la montée des tensions dans le moyen orient. Ainsi, depuis décembre 2025, le cours a crût de près de 13% en moyenne mensuelle.



2. ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE SOUS-RÉGIONALE

Dégradation du cadre institutionnel et risques systémiques en zone CEMAC

Le mois de février 2026 est marqué par une crise institutionnelle sans précédent au sein de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), caractérisée par la suspension provisoire des activités de sa Commission. Cette paralysie, loin d'être un simple incident administratif, révèle des failles structurelles profondes et une crise de liquidités qui menacent l'intégration régionale, le fonctionnement des institutions sous-régionales et la stabilité économique des États membres.

L'asphyxie financière et la crise de la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI)

Au cœur de cette crise actuelle de la CEMAC se trouve le non-reversement chronique de la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI) par la majorité des États membres. À l'exception notable du Gabon, qui respecte ses obligations, les autres pays de la sous-région accumulent des arriérés, compromettant ainsi le bon le fonctionnement des institutions communautaires. Cette situation d'insolvabilité forcée paralyse la Commission, affaiblissant sa capacité à mener les réformes indispensables et à superviser les politiques communes, ce qui nuit gravement au climat des affaires.

Pour les entreprises, cette défaillance ralentit les réformes d'harmonisation et freine le suivi des projets d'infrastructure transfrontaliers. Ce blocage bureaucratique ternit l'image de la CEMAC auprès des investisseurs internationaux et augmente le risque de marginalisation par rapport aux autres blocs économiques africains. En conséquence, la compétitivité de la sous-région sur le marché mondial est mise en péril, pénalisant les perspectives de croissance économique et l'attractivité des investissements nécessaires au développement durable des États membres.

Dégradation du solde commercial en 2025 : une vulnérabilité accrue

L'exercice 2025 s'est achevé sur un signal alarmant pour la zone CEMAC : l'excédent commercial a chuté de 50 %, s'établissant à 5,8 milliards de dollars contre le double l'année précédente. Ce repli brutal résulte de l'effet ciseau entre la baisse des recettes d'exportation d'hydrocarbures et la rigidité structurelle des importations de biens d'équipement et de produits de consommation.

Cette érosion des surplus commerciaux exerce une pression directe sur les réserves de change de la BEAC, limitant les marges de manœuvre monétaires. L'impératif de renforcer les politiques de substitution aux importations et de soutenir la transformation locale est ainsi accru. Cela permettra de résorber ces déséquilibres extérieurs qui menacent, à terme, la stabilité du cadre macroéconomique régional.

Régulation des crypto-actifs : vers un cadre normatif dans la CEMAC

Face à l'expansion des technologies financières, la BEAC et le FMI ont initié une réflexion stratégique sur l'encadrement des crypto-actifs et le potentiel d'une Monnaie Numérique de la Banque Centrale (MNBC). L'enjeu est double : sécuriser le système

financier régional contre les risques de blanchiment et de volatilité, tout en intégrant les innovations capables de réduire les coûts de transaction.

Pour le secteur privé, l'absence d'un cadre légal clair constitue un frein à l'adoption de solutions de paiement modernes et à l'attractivité des Fintechs locales. La future réglementation devra impérativement concilier la stabilité monétaire avec l'impératif d'inclusion financière et de fluidité des paiements transfrontaliers. Une régulation harmonisée au niveau communautaire est essentielle pour offrir aux entreprises un environnement numérique sécurisé et compétitif.

Modernisation du corridor Douala-N'djamena : Le BGFT passe au numérique

Le Bureau de Gestion du Fret Terrestre (BGFT), en collaboration avec le Bureau national de fret terrestre (BNFT) du Tchad franchit une étape décisive dans la dématérialisation des procédures de délivrance de la lettre de voiture obligatoire (LVO) pour les opérateurs exerçant sur le corridor Douala-N'Djaména. Cette réforme porte principalement sur la digitalisation de la lettre de voiture internationale et du paiement de la taxe à l'essieu, visant à réduire les délais de transit et à sécuriser les recettes parafiscales.

L'enjeu de cette collaboration réside dans l'interopérabilité des systèmes et la compétitivité de la sous-région CEMAC. L'interconnexion des plateformes (Guce, Camcis, Sip), vise notamment à réduire les barrières non tarifaires et les délais aux postes de contrôle

Pour les entreprises de transport et les chargeurs, cette mutation technologique répond à l'impératif d'en finir avec « l'asphyxie logistique » caractérisée par les goulots

d'étranglement administratifs. Cette initiative devrait améliorer la fluidité du trafic et accroître la compétitivité du Port Autonome de Douala (PAD) face à la concurrence régionale.

Accès libre sur le marché chinois à partir de du 1er mai 2026

Les produits d'origine Camerounais devraient avoir un accès libre sur le marché chinois à compter du 1^{er} mai 2026. Il en est de même pour 52 autres pays africains dont 100 % des lignes tarifaires seront supprimés par la Chine à partir de la même période.

Cette décision, vise à réduire le déséquilibre structurel de la balance commerciale entre Pékin et ses partenaires africains en facilitant l'accès des produits locaux au marché chinois, fort de plus d'un milliard de consommateurs.

Pour les entreprises camerounaises, notamment dans les secteurs de l'agro-industrie (cacao, café, bois transformé) et de l'extraction, cette mesure représente une opportunité stratégique de diversification des débouchés. La levée des barrières tarifaires ne résout qu'une partie de l'équation : la compétitivité réelle de nos exportations restera conditionnée par le respect des normes phytosanitaires rigoureuses et la capacité de nos industries à monter en gamme.

Dynamisation du marché financier : la BVMAC lance son incubateur boursier

La Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) a officiellement lancé la Bvmac Enterprise Support Program (Bvmac ESPro), un dispositif stratégique, sous forme d'incubateur, visant à préparer les entreprises de la zone CEMAC aux mécanismes de financement de marché. Ce programme cible l'accompagnement des structures à fort potentiel dans la structuration de leur

gouvernance et de leurs états financiers, afin de faciliter leur introduction en bourse (IPO) ou l'émission d'emprunts obligataires.

Pour le secteur privé camerounais, cette initiative représente une alternative concrète à l'endettement bancaire classique. Cet effort de vulgarisation de la culture boursière est essentiel pour remédier au manque de profondeur du marché financier sous-régional. Cependant, le succès de cet incubateur dépendra de l'allègement effectif des coûts d'admission et de la mise en place d'incitations fiscales attractives par les États.

Marché des titres publics : accélération de l'endettement du trésor camerounais

Au 31 janvier 2026, l'encours des valeurs du Trésor du Cameroun sur le marché de la BEAC a atteint **1 832,9 milliards de FCFA**, marquant une progression de **26 %** en glissement annuel. Cette dynamique est portée par une sollicitation accrue des Obligations du Trésor Assimilables (OTA), dont l'encours s'élève à **1 513 milliards de FCFA**, témoignant d'une stratégie de reprofilage de la dette vers des maturités plus longues pour financer les projets d'investissement.

Cette montée en puissance de l'endettement intérieur soulève des points de vigilance pour le secteur privé. Bien qu'elle reflète la confiance des investisseurs en la signature de l'État, une telle concentration des liquidités bancaires sur les titres publics pourrait accentuer l'effet d'éviction au détriment du financement des entreprises.

Marché carbone : vers une valorisation financière des forêts du bassin du Congo

Sous l'impulsion de la Banque mondiale, les pays du Bassin du Congo, dont le Cameroun, intensifient leurs efforts pour structurer l'accès

aux marchés carbone internationaux. L'objectif est de transformer la préservation forestière en un actif financier tangible, capable de générer des revenus substantiels pour le développement durable. Cette feuille de route vise à établir un cadre de gouvernance robuste pour attirer les investissements privés via la vente de crédits carbone certifiés.

Cette transition vers une *finance verte* ouvre des perspectives inédites de diversification économique. La monétisation des services écosystémiques pourrait non seulement alléger les contraintes budgétaires des États, mais aussi stimuler l'émergence d'une économie locale de la conservation. Toutefois, la réussite de ce mécanisme repose sur la transparence des processus de certification et l'équité de la répartition des bénéfices, afin de garantir que ces flux financiers soutiennent efficacement l'industrialisation durable et la résilience des entreprises locales face aux enjeux climatiques.

3. FAITS ÉCONOMIQUES MAJEURS AU NIVEAU NATIONAL

PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES GLOBALES

Le FMI communique sur les conclusions de la mission d'évaluation de l'économie camerounaise du 29 janvier au 12 février 2026.

Au terme de sa première mission d'évaluation de l'année au titre de l'article IV de statut de l'institution, il ressort que l'économie camerounaise a fait preuve de résilience en 2025 face aux multiples chocs subis. La mission est toutefois moins optimiste quant aux performances des indicateurs macroéconomiques. Contrairement à l'hypothèse de la loi de finances 2026 qui estime le taux de croissance 2025 à 4,1%, le FMI table sur un ralentissement du rythme de croissance en 2025 par rapport à 2024 avec une croissance de seulement 3,1% du PIB

contre 3,5% en 2024. La morosité économique du fait du contexte électoral qui a perturbé le commerce, les services et l'investissement, et freiné la demande intérieure, est la principale explication de cette tendance. La croissance devrait s'accélérer en 2026 avec un taux de 3,3% et pourrait se situer au-dessus de 4% en 2028 sous réserve de la levée des pesanteurs sur le secteur énergétique (<https://www.imf.org/fr/news/articles/2026/02/13/pr-26049-cameroon-imf-staff-completes-2026-article-iv-mission>).

Statistiques de l'inflation en 2025, tendance à la baisse mais toujours **au-dessus du seuil de convergence de la CEMAC**

Selon l'Institut National de la Statistique, (INS), le taux d'inflation a atteint 3,1 % en moyenne au cours des douze derniers mois. Bien qu'il ait diminué par rapport au taux de 5,7 % de 2024, il reste légèrement au-dessus du seuil de 3 % fixé par la CEMAC. L'inflation est principalement due à l'augmentation des prix des denrées alimentaires, qui affichent une hausse annuelle de 6,6 %. Cependant, en janvier 2026, les prix des denrées ont reculé de 1,9 %, grâce à un meilleur approvisionnement et à une stabilisation des conditions logistiques. Cette situation de l'inflation varie selon les villes notamment : 4,3 % à Ngaoundéré, 4,2 % à Bamenda. D'autres villes comme Bafoussam, Buea et Yaoundé affichent également des taux soutenus. En revanche, Douala, Bertoua et Garoua présentent des augmentations plus modérées, tandis que Maroua se démarque avec un taux de 1,3 %. Ces variations sont liées aux coûts de transport et aux spécificités des réseaux d'approvisionnement locaux. Malgré une inflation persistante, le FMI prévoit une croissance économique de 3,3 % en 2026, avec une stabilisation de l'inflation autour de 2,5 % à moyen terme.

Lancement officiel de la zone industrielle du port de Kribi

La zone industrialo-portuaire de Kribi (KPIZ) a été officiellement lancée le 26 février 2026. Elle couvre une superficie de 4 000 hectares pour un investissement de 521 à 795 milliards FCFA. Ce projet phare, géré par un partenariat public-privé, notamment AGL et Arise IIP, vise à transformer localement les matières premières, et devrait générer près de 150 000 emplois sur 15 ans. La KPIZ vise à connecter directement les industries aux infrastructures portuaires, réduisant ainsi les coûts et les délais d'exportation. Elle se concentre sur la transformation locale, notamment dans l'agro-industrie, le bois, la métallurgie et les matériaux de construction.

Economie bleue : le Cameroun estime son potentiel à 22 600 Milliards de FCFA.

C'est ce qui ressort d'une évaluation conduite par le MINEPAT avec l'appui du bureau de la CEEAC au Cameroun. Selon des estimations préliminaires (2026), l'économie bleue au Cameroun représente environ 5,8 % du PIB et près de 3 % de l'emploi. Ce secteur génère une valeur de 22 600 milliards FCFA en services écosystémiques, marquant une première quantification de ces activités. L'intérêt de l'utilisation durable de toutes les masses d'eau, marines et intérieures, pour générer des bénéfices économiques, sociaux et écologiques, progresse au Cameroun avec la recherche de nouvelles voies de diversification, d'industrialisation et d'inclusion, telles qu'énoncées dans le Consensus de Douala de 2017.

En rappel, l'économie bleue est un modèle économique qui valorise les ressources maritimes et aquatiques de manière durable, englobant des activités économiques liées aux océans, mers, rivières et lacs, et tout en cherchant à promouvoir la préservation de ces écosystèmes.

La valeur des exportations camerounaises vers les États-Unis baisse de 16,6 % à la suite de l'imposition de droits de douane américains

Selon la note de conjoncture du Conseil national des chargeurs du Cameroun (CNCC), les exportations camerounaises vers les États-Unis ont progressé en volume, mais reculé en valeur entre août et novembre 2025. Les quantités sont passées de 12 959 tonnes (2024) à 14 588 tonnes (2025), soit +12,6 %, tandis que la valeur a chuté de 46,0 à 38,3 milliards de FCFA, soit -16,6 % sur un an. Cette perte de valeur est certainement liée à l'instauration par les États-Unis de droits de douane réciproques de 15 % en août 2025 sur certains produits comme la pâte de cacao, le bois débité et le caoutchouc naturel. Au-delà de ces produits, cette chute traduit une dégradation de la valeur ajoutée des exportations camerounaises à destination des États-Unis et une fragilisation de la compétitivité dans un environnement tarifaire moins favorable. Face à cette situation, le CNCC recommande de :

- Réduire la dépendance au marché américain en diversifiant les débouchés pour la pâte de cacao, le bois débité et le caoutchouc naturel ;
- Capter les opportunités de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) en réorientant une partie des exportations vers des marchés africains où la demande est identifiée ;
- Accélération de la transformation locale, en privilégiant des biens finis à plus forte valeur ajoutée plutôt que l'exportation de produits bruts ou semi-transformés, afin de renforcer la compétitivité et de diluer le risque commercial.

FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

Finances publiques

Le Cameroun explore de nouveaux instruments pour élargir sa base d'investisseurs

Le MINFI a présenté le 19 février 2026 plan de financement 2026 de l'État. Face à un besoin de financement de 3 104 milliards FCFA le gouvernement explore de nouveaux instruments pour élargir sa base d'investisseurs au-delà des marchés traditionnels, tout en gérant un risque de surendettement. Le pays mise ainsi sur une stratégie de financement diversifiée, combinant marchés domestiques, emprunts internationaux et prêts bancaires. Cette approche présentée par le ministre des Finances, vise à assurer l'exécution rapide des projets prioritaires et maintenir la confiance des investisseurs. Elle vise le recours combiné à 1 000 milliards FCFA d'emprunts extérieurs, 826,7 milliards FCFA de prêts projets, et 589,7 milliards FCFA de financements bancaires.

Le Trésor camerounais lance ses premières obligations à 15 ans, une maturité historique

Le Trésor camerounais a innové le 17 février 2026 en émettant ses premières Obligations du Trésor assimilable (OTA) d'une maturité de 15 ans sur le marché des titres publics piloté par la BEAC. Il s'agit de la toute première émission d'OTA à 15 ans réalisés dans la zone CEMAC depuis le lancement, en décembre 2011, du marché des titres publics de la BEAC. Le Trésor public camerounais teste ainsi la capacité du marché financier à absorber des titres de maturité supérieure à 10 ans, qui constitue jusqu'ici le plafond observé sur les émissions de valeurs du Trésor. Par cette maturité longue pour 20 milliards, l'État cherche à réduire les tensions de trésorerie à court terme et lisser le profil de remboursement de la dette.

Le Cameroun négocie la garantie de la BAD et d'ATIDI pour lever 585 milliards de FCFA à l'international en 2026

Le 19 février 2026, le Gouvernement annonce être en pourparlers avec la Banque africaine de développement (BAD) et l'African Trade & Investment Development Insurance (ATIDI) pour obtenir une garantie visant à soutenir un emprunt de 585 milliards FCFA sur le marché international des capitaux. Ces fonds viendront compléter un premier montant de 415 milliards FCFA levé le 30 janvier 2026 à Londres, via un placement privé orchestré par Citigroup, dans le cadre d'un programme d'endettement global de 1000 milliards FCFA. Cette garantie d'un établissement bien noté devrait influencer positivement sur la notation financière de l'emprunt et permettrait de réduire les taux d'intérêt auquel l'emprunteur peut lever les capitaux. En rappel, en 2024, le Cameroun a levé 332 milliards FCFA à un taux de 10,75 % sans appui d'un rehausseur de crédit, tandis qu'en janvier 2026, il a mobilisé 415 milliards à 10,12 % avant de réaliser un swap, réduisant le taux à 7,79 %. La garantie en discussion vise à abaisser encore ces taux, bien que les fluctuations du marché international puissent influencer le résultat final. Aussi, lors de sa première émission d'eurobond de 1,5 milliard de dollars, le Cameroun a bénéficié d'une garantie partielle de la BAD et a réussi à lever 750 millions de dollars à un taux de 9,75 %, réduit à plus de 8 % après un swap. Aujourd'hui, le gouvernement négocie encore une garantie avec la BAD et l'ATIDI pour réduire davantage ces taux, bien que la situation sur le marché international soit prépondérante.

SECTEURS PRODUCTIFS

Or artisanal : Le gouvernement annonce des mesures pour restructurer le secteur d'exploration artisanal de l'or

A la suite de la révélation par l'ITIE de l'exportation illégale de 15 tonnes d'or vers les Émirats arabes unis, contre seulement 22 kg légalement enregistrés, le gouvernement a annoncé, le 9 février 2026, le durcissement des

règles dans le secteur artisanal. Les opérateurs devront se conformer à de nouvelles exigences techniques sous peine de retrait d'agrément, notamment l'installation dans un délai de 3 mois d'un système en vase clos ou sous-traiter avec un opérateur équipé, l'obligation d'une étude de faisabilité avant toute autorisation, la perception à la source d'un impôt synthétique de 25 % et d'une taxe à l'exportation de 5 %. En absence de ces mesures, le MINMIDT prévoit le retrait des autorisations, la fermeture de sites, et le contrôle administratif renforcé. Il indique par ailleurs que le délai de quinze jours donné aux opérateurs pour payer la caution de remise en état et signer les cahiers de charges étant dépassé, « le ministère devrait procéder à compter du 20 février 2026 au retrait des autorisations accordées et à la fermeture des sites des opérateurs concernés.

Fer : Le Cameroun accélère l'exploitation du fer grâce à des investissements cumulés de 1 748 Milliards FCFA dès l'année 2026.

Le Cameroun projette un investissement cumulé de 1 748 milliards FCFA dans trois gisements de fer. Ces trois projets dont les permis d'exploitation ont été délivrés pour un démarrage à partir de 2026, concentrent l'essentiel du nouveau cycle extractif inscrit dans la trajectoire 2026-2030. Le développement du projet de Mbalam (747 milliards FCFA) qui représente le plus lourd ticket financier du portefeuille s'articule étroitement avec les infrastructures ferroviaires et portuaires existantes, notamment le complexe industriel et portuaire de Kribi. Alors que le développement du projet de Kribi-Lobé (431 milliards FCFA) s'adosse directement au PAK, réduisant les coûts logistiques. Ainsi que le projet de Bipindi-Grand Zambi pour 570 milliards FCFA.

Toutefois, une question demeure : les frais liés aux tickets d'entrée ont-ils été exigés et payés ? Ce qui devrait constituer une véritable source non négligeable de recettes pour le trésor

public. En effet, selon le droit OHADA, l'octroi des permis d'exploration ou d'exploitation dans le domaine minier est conditionné par le paiement par le bénéficiaire de la licence, des « droits d'entrée » ou « pas-de-porte » qui sont généralement adossés, soit sur l'étendu ou le volume estimé de la mine, soit sur son rendement, et s'évalue en pourcentage sur les revenus attendus de l'exploitation.

Electricité : Renationalisation d'Eneo, l'État règle 78 milliards FCFA à Actis et monte à 95 % du capital, avec 5 % pour les employés

Le 10 février 2026, l'État camerounais a réglé 78 milliards FCFA au fonds britannique Actis entré au capital d'Eneo en 2014, pour acquérir définitivement ses 51 % de parts dans Eneo. Ce paiement, effectué six jours avant l'échéance prévue le 16 février et financé par le budget de l'exercice 2026, met fin à plus de deux années de négociations. L'opération, réalisée discrètement, marque un tournant dans la gestion d'Eneo, concessionnaire de la distribution d'électricité. Selon les MINEE et le MINFI, cette opération n'entraîne aucune modification du statut ou des droits du personnel d'Eneo. Suivant l'accord de sortie d'Actis signé le 19 novembre 2025, à l'issue de cette opération, l'État détient 95 % du capital d'Eneo, les 5 % restants étant réservés aux employés. Ce changement acte une renationalisation et ouvre la voie à une nouvelle gouvernance avec un plan d'action adossé sur le compact énergétique signé le 25 Septembre 2025. Selon les propos du MINEE au GECAM le 22 janvier 2026, ce plan d'action comprend la renégociation de la dette avec les banques locales et l'extension de l'accès à l'électricité à huit millions de personnes d'ici 2030.

Le patronat demeure ainsi attentif aux mesures à prendre par les pouvoirs publics pour adresser de manière définitive les questions de disponibilité en quantité et en qualité de l'énergie électrique, pour les industriels, avec

encadrer l'usage des terres et renforcer la gouvernance environnementale, afin d'attirer des financements supplémentaires basés sur les résultats. **Le premier projet**, soutenu par la GIZ avec 9,5 milliards FCFA, facilitera le dialogue entre administrations, tandis qu'un **second programme** de 12 milliards FCFA, financé par le Fonds international de développement agricole (FIDA), cible les exploitations rurales pour promouvoir une intensification durable. Ce dernier soutient l'intensification durable et la transition agroécologique afin de limiter l'expansion agricole extensive, identifiée par les autorités comme responsable de plus de 60 % de la déforestation nationale. L'objectif est d'augmenter les rendements sans accroître les surfaces cultivées. **Le troisième projet**, financé par la banque publique allemande KfW, avec près de 11 milliards FCFA jusqu'en 2029, se concentre sur la gestion intégrée du paysage du Grand Mbam. Il vise à concilier production agricole, conservation forestière et développement local, illustrant que l'exploitation durable des ressources peut générer des revenus tout en préservant les écosystèmes. **Le quatrième programme**, d'environ 4 milliards FCFA et géré par la GIZ,

renforcera les capacités d'aménagement du territoire, en soutenant les plans d'affectation des terres et l'inventaire forestier national. Le MINEPAT a établi un tableau sur l'amélioration des revenus ruraux et la réduction de la pauvreté, conditionnant les financements futurs.

Les agriculteurs retournent aux cultures vivrières face à la baisse des prix du cacao

Les producteurs de cacao traversent une période difficile depuis le début d'année 2026. Après avoir atteint de manière éphémère un pic de 6 000 francs CFA (11 USD) en juin 2024, le prix du kilogramme de fèves de cacao a chuté à 1 200 francs CFA (2 USD) en février 2026, d'après l'Office national du cacao et du café (ONCC). Cette situation plonge les agriculteurs, qui avaient abandonné les cultures vivrières pour se concentrer sur le cacao, dans une incertitude grandissante. Face à la chute des revenus du cacao, certains agriculteurs envisagent de diversifier leurs cultures sans abandonner les plantations de cacao. Cette volonté de diversifier les cultures devient essentielle pour les agriculteurs cherchant à subvenir à leurs besoins.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ATIDI	: African Trade & Investment Development Insurance	KPIZ	: Kribi Port Industrial Zone
BAD	: Banque Africaine de Développement	ONCC	: Office National du Cacao et du Café
BEAC	: Banque des Etats d'Afrique Centrale	OTA	: Obligations du Trésor Assimilables
BDEAC	: Banque de Développement des Etats de l'Afrique centrale	PAEPYS	: Projet d'approvisionnement en eau potable à partir du fleuve Sanaga
BVMAC	: Bourse de Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale	PSD	: plan stratégique de développement
CDEC	: Caisse des Dépôts et Consignations du Cameroun	PIB	: Produit Intérieur Brut
CEEAC	: Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale	SND30	: Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
CEMAC	: Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale	SNH	: Société nationale des hydrocarbures
CNCC	: Conseil national des chargeurs du Cameroun	TCI	: Taxe Communautaire d'Intégration
FIDA	: Fonds international de développement agricole	TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
FMI	: Fonds Monétaire International	ZLECAF	: Zone de libre-échange continentale africaine
INS	: Institut National de la Statistique		